

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 93 ;
A EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Août 1880.

LA QUESTION TUNISIENNE.

On écrit de Tunis aux Tablettes d'un Spectateur :

Il en est qui croient que le conflit franco-italien en Tunisie vient de se terminer à la satisfaction des cabinets de Paris et de Rome ; c'est là une erreur profonde et que ne sauraient partager ceux qui, comme nous, assistent surtout depuis 1870 à la lutte acharnée qui a constamment dégénéré en animosité personnelle entre les consuls de France et d'Italie à Tunis, malgré les divers changements des titulaires.

L'Italie commença, en 1865, à obséder le bey sous le prétexte fallacieux de demander telle ou telle concession tantôt de terrains, tantôt de mines, tantôt de chemins de fer. Le but des agents italiens était de s'emparer de l'esprit du bey ; mais ils agissaient alors avec dissimulation, n'osant pas laisser voir leurs véritables desseins à cause de la dette de reconnaissance récemment contractée vis-à-vis de la France.

Après la chute de l'Empire, la légation italienne à Tunis, levant le masque, ne se gêna plus pour faire connaître publiquement que la Tunisie, dans un temps plus ou moins éloigné, était destinée à devenir une colonie italienne.

Et si l'on pouvait lire les rapports envoyés au ministère des affaires étrangères par nos consuls, surtout pendant la guerre franco-allemande et pendant l'insurrection arabe, on verrait que leur situation devint plus d'une fois, grâce aux intrigues italiennes, très-critique.

C'est depuis cette époque que les deux légations se sont livrées à une chasse effrénée à qui s'emparerait du bey et en deviendrait le mentor.

Lorsqu'on a annoncé, il y a plusieurs

mois, la mise en adjudication du chemin de fer dont M. Rubattino est le concessionnaire, le consul français, M. Roustan, ayant échoué auprès du bey pour obtenir de gré à gré cette concession, demanda alors à son gouvernement — et ce afin de déjouer les intrigues de l'Italie — de soutenir la Compagnie française qui se portait adjudicataire de ce tronçon de voie ferrée de quelques kilomètres à peine, mais qui est la tôte de ligne de la Tunisie, puisque du port de la Goulette il va à Tunis et se raccorde avec le Bone-Guelma.

Le gouvernement français avait consenti, mais en limitant d'une manière étroite son concours pécuniaire.

Le consul italien, de son côté — poursuivant avec tenacité une ligne politique suivie depuis 1870, ligne tendant à transformer l'influence jusqu'à ce jour purement morale de l'Italie sur la Tunisie en une influence plus positive, c'est-à-dire matérielle, — obtint de son gouvernement des pouvoirs et un crédit illimités en faveur du prête-nom Rubattino. Quoique pauvre, l'Italie ne marchandait pas les millions en cette circonstance.

Aujourd'hui l'Italie a donc réellement un pied en Tunisie, puisque le seul chemin de fer qui, en cas de débarquement, puisse transporter des troupes à Tunis est en son pouvoir.

Le chemin de fer de la Compagnie de Bone-Guelma arrivera au lac Salé sans doute et, de là, il faut le reconnaître, on pourra jeter des troupes jusqu'au fond de la Tunisie.

Mais, en résumé, on voit que la situation devient très-grave. L'ancienne question d'influence morale s'est transformée en question d'intérêts matériels. C'est une lutte ouverte entre la France et l'Italie, lutte qui aura fatalement pour conclusion l'absorption exclusive de la Tunisie, soit par l'Italie soit par la France.

La Tunisie sera, tôt ou tard, tout à fait française ou tout à fait italienne.

On peut dire dès aujourd'hui qu'il n'y a plus de Tunisie.

Chronique générale.

Nous croyons savoir aujourd'hui, de source absolument certaine, que le ministre de l'intérieur, parfaitement résolu à faire exécuter la loi sur les congrégations religieuses, sans aucune exception, a prévenu M. de Freycinet, à la date de samedi, que s'il n'était pas laissé libre d'agir avec toute la modération possible, mais en suivant rigoureusement les intentions exprimées par le vote des Chambres, il se verrait dans l'obligation de remettre sa démission au Président de la République, ne voulant pas assumer sur lui la responsabilité de la non exécution des décrets. (Tablettes.)

Des députés ont écrit au ministre de l'intérieur, depuis son retour à Paris, pour lui demander de faire interdire à l'avenir les pèlerinages de Lourdes et autres lieux, « où l'on fait, disent-ils, des miracles qui ne prêtent qu'à la risée publique et qui détruisent, plus sûrement que tout autre chose, le véritable respect que l'on doit à la religion. »

M. Constans a fait répondre immédiatement à chacun de ces députés (ils sont cinq) que le gouvernement s'était déjà préoccupé de cette question et que les Chambres auraient à en décider dans la prochaine session.

L'administration des Contributions directes vient de prescrire aux percepteurs d'indiquer dans des états spéciaux le montant du total par contributions et taxes assimilées des cotisations inscrites dans les rôles, au nom des congrégations religieuses autorisées ou non autorisées.

Dans diverses localités du Midi, des affiches, les unes imprimées, d'autres manuscrites, portant : Vivent les décrets ! A bas les

Jésuites ! Il faut les pendre ! ont été apposées sur la voie publique depuis une huitaine de jours.

La police a bien fait disparaître ces affiches, mais le lendemain elles reparaissaient aux mêmes endroits. Une active surveillance est exercée par ordre de l'autorité locale.

L'application des décrets du 29 mars aux maisons d'éducation des Jésuites n'est sans causer quelques appréhensions au ministère de l'intérieur. On assure que le directeur des cultes, M. Fiourens, serait d'avis d'agir avec une certaine prudence vis-à-vis des établissements qui sont aujourd'hui dirigés par des personnages ou des sociétés privées. (Patrie.)

La Petite République répond ainsi au discours de Montauban :

« On nous demande de tous côtés si le gouvernement achèvera d'appliquer les décrets du 29 mars.

Notre réponse sera courte : Le gouvernement ne peut pas ne pas appliquer ces décrets rendus sous la pression et avec l'approbation complète de l'opinion publique.

Si, par impossible, le ministère faiblissait ou mettrait bas les armes dans la lutte engagée contre le cléricalisme, il serait renversé dès la rentrée du Parlement.

Si, toujours par impossible, la Chambre ne faisait pas son devoir, le suffrage universel ferait le sien en 1884.

Quoi qu'il arrive, la France républicaine aura le dernier mot. »

En attendant « le dernier mot de la France républicaine », nous voudrions bien connaître le dernier mot de la grande colère de M. Gambetta contre M. de Freycinet.

Plusieurs journaux républicains publient cette note :

1 FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

IN DILIGENCE

Quand vous regardez passer comme le vent, dans la campagne dévastée, cette longue file de wagons que, dans l'argot des chemins de fer, on appelle un train express ; quand vous suivez d'un regard mélancolique ce long panache d'une fumée noire qui empest le paysage ; — ne vous êtes-vous jamais senti assailli par le souvenir d'un temps disparu à jamais, et qui n'est pas trop lointain, quoique la génération nouvelle ne l'ait pas connu ? N'avez-vous jamais entendu retentir dans votre oreille — je parle à ceux de mon âge — ce bruit étrange que faisaient, dans le silence de la nuit, les roues de la pesante voiture que l'on appelle une diligence, et les pieds des chevaux, sonnant sur le pavé sonore, et se mêlant aux mille grelots dont les colliers de l'attelage étaient surabondamment chargés ?

Est-ce parce que nous étions jeunes, alors, que les souvenirs de ces temps ont pour nous un charme indéfinissable ? Est-ce parce qu'il a perdu son hochet que l'enfant le regrette ? — L'homme, un peu plus, un peu moins, n'est-il pas toujours un enfant ? — Il nous suffit de poser ces questions, nous ne voulons pas y répondre. Cependant,

comme cette boîte roulante, dont nous retrouvons l'usage dans nos premiers souvenirs d'enfance, a gardé tout son prestige à nos yeux, nous voulons le prouver en racontant aujourd'hui à nos lecteurs : — Une histoire de diligence.

Je confesse avec chagrin que ce n'était déjà plus le beau temps des postillons. Nous nous souvenons encore de cette bonne figure du postillon, si naïvement fière de son costume pittoresque, et saluant le moindre hameau du triple carillon de son fouet. Déjà, à cette époque, on avait enlevé le postillon de sa haute selle à la turque, on l'avait dépouillé de ses grandes bottes, qui rappelaient, par leurs dimensions respectables, celles de l'ogre du Petit-Poucet. Enfin, le postillon avait perdu pour toujours sa veste bigarrée aux mille boutons luisant comme des escarboucles, et sa culotte de peau de daim. Et qu'est-ce, je vous le demande, qu'un postillon sans veste et sans culotte ? Oh ! je vous le dis, en vérité, c'était déjà l'époque de la décadence — des postillons, — car on peut affirmer qu'on leur a enlevé du même coup costume et bonne humeur, et je vous défie de dire que, depuis ce temps, vous avez vu rire, même sourire un postillon.

Mais revenons à notre diligence. Encore, n'était-ce plus même une diligence ? non. C'était l'une de ces élégantes malles-postes qui partaient régulièrement, chaque soir, de la rue Jean-Jacques-Rousseau, pour se disperser sur

tous les points du territoire. Ces malles-postes n'avaient déjà plus rien de la massive diligence. Hélas ! c'était le progrès. — Par leur tournure élégante et leur luxe de bon goût, elles rappelaient plutôt la chaise de poste d'un lord d'Angleterre en tournée sur le continent, qu'une simple malle chargée des dépêches, outre les voyageurs qu'elle emportait au galop de ses quatre chevaux.

— Montez-vous la côte de Lonjumeau à pied, messieurs ?

Cette question était adressée par le courrier à deux voyageurs qui occupaient l'intérieur de la malle-poste de Paris à Beauneux.

L'un des voyageurs, vieillard à l'aspect morose, ne répondit que par un grognement désapprobateur et se renfonça dans son coin. L'autre, un jeune homme de vingt-cinq ans, s'était tenu depuis la rue Jean-Jacques-Rousseau soigneusement emmitouffé, malgré la grande chaleur, dans trois ou quatre paletots doublés d'autant de couvertures. A la question du courrier, il rejeta vivement tout cet attirail et sauta sur la route avec la gaieté de la chrysalide qui brise sa coque pour devenir papillon.

— Descendre ! s'écria-t-il, ma foi, volontiers,

car j'étouffais là-dedans.

— Pourquoi aussi tant vous couvrir ?

— Pourquoi ! vous demandez pourquoi ? O naïf conducteur !

Et le jeune homme éclata de ce rire bruyant qui est le privilège de la jeunesse et de l'insouciance, c'est-à-dire des seuls heureux de ce monde.

— Ah ! continua le jeune voyageur en développant sa large et robuste poitrine pour aspirer une bouffée d'air, cela sent bon, la campagne. Conducteur, un cigare ? Ah ! vous avez du feu, merci.

Le courrier alluma le cigare qu'on venait de lui offrir et hâta le pas pour rattraper la malle qui avait pris de l'avance.

— Dépêchons-nous, monsieur, dit-il, nous sommes en retard ; nous devrions être à cette heure près d'Arpajon.

— Bah ! un temps de galop au haut de la côte, et nous aurons bientôt regagné le temps perdu. A propos, savez-vous quel est le singulier compagnon de route que le hasard m'a donné ?

— Ma foi, non, monsieur. En partant de Paris, j'étais si pressé, que je n'ai pas même eu le temps de regarder ma feuille. Cependant, si j'en juge par sa mine et par son bagage, un énorme portefeuille et des liasses de papier timbré, ce voyageur-là, voyez-vous, cela doit être quelque avocat, ou bien un notaire et peut-être un huissier.

— Hein ! dit le voyageur en faisant un haut-le-

« La question du scrutin de liste va se poser devant la Chambre dès la rentrée. »

« On assure que M. Gambetta descendra du fauteuil de la présidence, comme il en est descendu pour faire voter l'amnistie, et prononcera un grand discours en faveur du scrutin de liste. »

Si la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement est prononcée au cours de la prochaine session, il deviendra fort difficile à la Chambre de prolonger son existence jusqu'au 14 octobre 1884, après avoir solennellement condamné le mode de votation auquel elle a dû sa naissance.

La résolution prise par M. Gambetta de soumettre très-prochainement la proposition Bardoux au vote de la Chambre et de lui prêter l'appui de sa parole semble donc indiquer chez le chef effectif du gouvernement l'intention bien arrêtée de précipiter l'échéance des futures élections générales.

L'*Intransigeant*, qui a l'honneur de compter au nombre de ses collaborateurs le régicide Hartmann, publie un article de l'écrivain nihiliste dans lequel nous relevons les lignes suivantes :

« Les membres de la famille impériale se font confectionner des cuirasses de plus en plus fortes et s'entourent, dans les rues déjà pleines d'espions, d'un nombre de plus en plus considérable de cosaques. Le czar enveloppe son prochain voyage à Livadia, en Crimée, d'un tel mystère que si l'on n'y prend garde, on ne l'apprendra probablement qu'après coup ; ce qui rendrait difficile la répétition de l'affaire de Moscou, dans laquelle mes prévisions ont été si cruellement trompées... »

La déception du nihiliste Hartmann ne doit-elle pas être tenue pour un aveu ?

Nous lisons dans le *Courrier de la Dordogne* :

« Le 21 août à dix heures du soir, au café de la Comédie, à Tulle, une rixe a surgi entre des officiers de la garnison et des commis-voyageurs. »

« M. Mollet, voyageur de commerce de Limoges, se mit à siffler les chanteuses. »

« Plusieurs officiers du 80<sup>e</sup> qui se trouvaient au café furent également l'objet de ses provocations. »

« L'un d'eux le pria de se taire ; il en tint si peu compte qu'à un moment donné l'auditoire fut obligé de crier : Enlevez le siffleur ! »

« Alors celui-ci se leva et dit, en s'adressant aux officiers : « Venez l'enlever, capitulards, creve-la-faim ! » »

« Outré de ces injectives, M. le sous-lieutenant Dein souffleta le malotru, qui fut expulsé de la salle. »

« Un instant après il était de retour et provoquait de nouveau les officiers, alors la rixe devint générale ; quelques commis-voyageurs présents dans la salle prirent fait et cause pour leur collègue, et une véritable

grêle de verres et de bouteilles tomba de tous côtés. L'arrivée de la police mit fin à cette scène déplorable. »

Il serait fort intéressant de savoir si ces commis-voyageurs si respectueux de l'armée française font partie du noble groupe qui s'était dernièrement à Toulouse un membre du gouvernement. La presse, il est vrai, a relevé le toast, le discours d'apparat qui fut prononcé dans cette mémorable circonstance ; mais elle n'a pu tout enregistrer ; il y a eu certainement des épanchements plus intimes, des menus propos échangés, des conversations à cœur ouvert. M. le ministre a dû s'ouvrir devant ses bons amis, leur communiquer ses idées sur bien des points. Et, tout pénétrés de cet épanchement fraternel, les commis-voyageurs se sont répanchés sur la terre, nouveaux apôtres de l'Evangile républicain. La jolie petite scène de Tulle ne serait-elle pas une première traduction, un exposé naïf des vrais sentiments que M. Constans communique à ses fidèles ? C'est ainsi sans doute que parle, de l'armée française, le gouvernement quand il a bu !

Dimanche a eu lieu, à Blois, l'inauguration de la statue de Denis Papin. La fête a commencé samedi soir par une retraite aux flambeaux et par une illumination fort belle du vieux château de nos rois. Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'instruction publique et le ministre des finances s'étaient fait représenter d'une manière digne d'eux par MM. Camescasse, Buisson, et le galant M. Wilson.

Le préfet, en recevant à la gare ces bêtes officielles, leur a déclaré que « leur présence le consolait un peu » de l'absence des sommités de premier rang.

La statue a été dévoilée en présence des autorités, de M. F. de Lesseps, délégué de l'Institut, et de MM. Millet et Baudot, auteurs de l'œuvre nouvelle.

Le préfet, M. Cohn, a célébré, le premier, les mérites, les découvertes et les malheurs de l'illustre Blaisois. « Il convenait, dit-il, à la République de tirer de l'oubli ce martyr de la science et de la liberté de conscience. »

Le jeune prodige auquel la République a taillé un riant apanage dans la vallée de la Loire, M. Wilson, a ensuite complimenté Blois et déclaré « que le gouvernement s'associait à cette ville » en décorant deux de ses citoyens. Les nouveaux légionnaires sont M. le docteur Barbin et M. Boulaud.

Après lui M. de Lesseps a pris la parole : il a raconté la vie de Denis Papin, son œuvre, ses infortunes. Il a surtout revendiqué comme bien exclusivement française cette grande gloire de la découverte de la vapeur.

Enfin le maire, M. Chauvigny, a parlé le dernier : sa parole a été plate et banale.

Un banquet, des toasts, une orgie de *Marseillaise* ont naturellement accompagné la fête : et voilà le pauvre Papin bien et dûment immatriculé dans le bataillon des gloires républicaines, où des recruteurs audacieux enrégimentent indistinctement, sans leur

demandeur leur avis, beaucoup de morts qui n'en peuvent mais.

## Etranger.

ANGLETERRE. — La Chambre a siégé jusqu'à 5 heures du matin ; tout fait présager un soulèvement général de l'Irlande pendant que l'Angleterre va être occupée en Orient. Les différentes associations révolutionnaires ont fait cause commune, ce qui ne s'était jamais vu en Irlande depuis l'Union.

ITALIE. — Naples, 28 août. — Hier soir, les membres de cinq associations étaient invités à une réunion électorale. Un certain nombre de leurs adversaires politiques munis de billets d'invitations se sont présentés pour participer à la réunion et ont été repoussés. Un tumulte s'en est suivi.

La force publique, invitée à intervenir, a rétabli le calme ; mais la réunion s'est dissoute spontanément. Quelques centaines d'invités sont allés devant l'Hôtel-de-Ville en criant : Vive la municipalité ! et ont protesté contre les autorités.

La police a dispersé la foule. Dans la confusion, quelques manifestants ont été légèrement blessés.

## Chronique militaire.

LES MANŒUVRES DU 9<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE.

Voici quelle sera la composition des corps qui doivent prendre part aux grandes manœuvres en dehors de l'état-major et de l'escorte :

### 17<sup>e</sup> Division.

33<sup>e</sup> brigade : 68<sup>e</sup> de ligne (57 officiers, 2,283 hommes) ; 90<sup>e</sup> de ligne (62 officiers, 2,173 hommes) ; — 34<sup>e</sup> brigade : 144<sup>e</sup> de ligne (59 officiers, 2,093 hommes) ; — 125<sup>e</sup> de ligne (63 officiers, 2,036 hommes) ; — une section du génie ; plusieurs batteries d'artillerie à pied ; service d'ambulances.

### 18<sup>e</sup> Division.

35<sup>e</sup> brigade : 32<sup>e</sup> de ligne (66 officiers, 2,414 hommes) ; — 66<sup>e</sup> de ligne (67 officiers, 2,283 hommes) ; — 36<sup>e</sup> brigade : 77<sup>e</sup> de ligne (62 officiers, 2,283 hommes) ; — 135<sup>e</sup> de ligne (62 officiers, 2,263 hommes) ; — une section du génie ; plusieurs batteries d'artillerie à pied.

### Troupes non endivisionnées.

Un bataillon de chasseurs à pied, l'artillerie du corps d'armée ; les équipages de pont, 2 escadrons de chasseurs et 2 escadrons de dragons.

### Brigade de cavalerie.

La brigade de cavalerie comprendra, en dehors de l'état-major, trois escadrons du 2<sup>e</sup> chasseurs, 3 escadrons du 3<sup>e</sup> dragons et une batterie d'artillerie à cheval.

Deux bataillons d'infanterie de marine,

formant un effectif de 4,200 hommes environ, prendront part à ces manœuvres.

Par décision du 2 juin dernier, le ministre de la guerre a fait passer dans la seconde portion environ 20,000 jeunes soldats de la classe de 1878 qui avaient été compris en excédant dans la première portion, en prévision de la réduction de la durée du service militaire. Parmi ces jeunes soldats, il en est qui avaient procuré la dispense du service d'activité en temps de paix à des frères plus jeunes faisant partie de la classe de 1879, les opérations des conseils de révision ayant eu lieu avant la décision dont nous venons de parler. Il est ainsi considérées étaient valables, les hommes compris dans la seconde portion ne pouvant conférer ce privilège en raison de leur trop courte présence sous les drapeaux. Le ministre de la guerre vient de donner à cette question une solution affirmative.

Les dispenses octroyées dans ces conditions auront leur plein effet pour les jeunes gens de la classe de 1879.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, vers 5 heures du soir, le jeune Gautier, âgé de 6 ans, en s'amusant sur le bord de la cale du quai de Limoges, perdit l'équilibre et tomba dans la Loire.

La femme Cocuau, blanchisseuse, témoin de cet événement, se jeta résolument à l'eau sans tenir compte de la profondeur et du danger. Elle saisit le petit Gautier, mais le courant les entraîna l'un et l'autre et ils allaient disparaître sous un bateau à laver.

Ses camarades, effrayées de sa situation, lui jetèrent une corde que la nautragée put saisir et elles la ramenèrent au pied de la cale avec l'enfant.

Ce sauvetage fait le plus grand honneur au courage et à l'énergie de la femme Cocuau.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

M<sup>lle</sup> SARAH BERNHARDT est de retour à Paris pour répéter avec les artistes qui doivent l'accompagner dans l'excursion qu'elle va faire en province, pendant le mois de septembre, avant son départ pour l'Amérique.

Si Paris n'a pas la chance d'applaudir la grande artiste dans ces deux rôles de *Frou-frou* et d'*Adrienne Lecouvreur*, plus heureuse est la province, car du 4 au 29 septembre, une série de représentations sera donnée le 4 à Saumur, le 5 à Angers, les 6, 7 et 8 à Nantes — le 9 voyage — les 10, 11 et 12 à Bordeaux, les 13 et 14 à Toulouse — le 15 voyage — les 16, 17, 18 et 19 à Lyon, les 20 et 21 à Genève — le 22 voyage — les 23, 24, 25 et 26 à Marseille — le 27 voyage — le 28 à Dijon, — et le 29 retour à Paris.

L'engagement de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt est de cinquante mille francs pour cette série de 20 à 25 représentations, — un beau denier

corps, si c'était un garde du commerce !

— Bah ! les gardes du commerce ne font pas des affaires en province.

— Oui, vous avez raison, courrier.

Et le jeune voyageur, qui parut tout à coup préoccupé, fit quelques pas en avant et se livra au soliloque suivant :

— Il n'y a pas à en douter, ce voyageur taciturne est un huissier que cet Arabe de Samoun a mis à mes trousses. Quel guignon ! Moi qui pensais si bien m'être tiré de ses griffes ! Cet argousin, s'il n'est pas sûr de mon identité, va vouloir me faire causer, mais une fois remonté en voiture, je ne dis plus un mot jusqu'à Bordeaux.

Cette détermination prise, le jeune homme se tourna vers le courrier, que pendant ce monologue il avait dépassé de dix pas.

— Encore un cigare ? dit-il.

— Volontiers, monsieur.

— Quel jour du mois sommes-nous ?

— Monsieur, nous sommes aujourd'hui le 24

août 1840, la veille de la Saint-Louis.

— Bien ; vous êtes de Bordeaux ?

— Né natif, oui, monsieur.

— Alors, vous connaissez bien la ville ?

— Comme mon Rater.

— Quand arrivons-nous ?

— Après-demain, entre midi et une heure.

— Et à quelle heure le *Jeune-Édouard* prend-il

la mer ?

— Le *Jeune-Édouard* ? Attendez donc, dit le courrier, en ayant l'air de chercher. Le *Jeune-Édouard*, n'est-ce pas un trois-mâts de 450 tonneaux, en partance pour la Havane ?

— Oui, c'est bien cela. Et ce navire ne met-il pas à la voile après-demain ?

— Je crois que oui.

— Savez-vous l'heure ?

— Les Bordelais savent toujours l'heure du jusant. La mer est dans son plein à trois heures de l'après-midi. Le *Jeune-Édouard* n'appareillera pas avant quatre heures.

— Merci, courrier.

— Allons, en voiture, monsieur, nous voici au haut de la côte.

— Volontiers. Ah ! encore un mot : où déjeunerons-nous ?

— On ne déjeune pas en malle-poste, monsieur.

— Diable !

— Seulement, vous pourrez faire des provisions à Blois, demain matin, et même à Orléans, pendant le relais.

Le voyageur, très-mécontent de la réponse du courrier, se renfonça dans son coin, et se consola du déjeuner qu'il ne ferait pas le lendemain en aspirant d'énormes bouffées de tabac.

Le petit vieillard assis auprès de lui s'était endormi au pas des chevaux. L'allure nouvelle im-

primée à la voiture, et peut-être aussi les brusques mouvements de son compagnon de route, le réveillèrent.

— Au diable, dit-il en grognant, je suis moulu, brisé. Ces dossiers sont exécrables.

Et le vieillard, cherchant de la main un grand portefeuille placé près de lui sur la banquette, le serra soigneusement entre les coussins de la voiture, du côté opposé à son compagnon de route.

Au nom fatidique de dossiers, le fumeur avait dressé l'oreille et suivait attentivement tous les mouvements du vieillard.

— Bon ! se dit-il, je suis pincé. La Roché m'a trahi. C'est pour sûr un huissier qui se cache sous cette houppelande de voyage. Ce bonhomme a mon dossier ; je l'ai entendu marmotter quelques mots où il en était question. Ah ! ah ! mon gaillard, tu crois me fourrer sans façon dans la prison pour dettes de Bordeaux, après-demain, en descendant de voiture. Mais nous sommes à deux de jeu. C'est Louis de Cabuzac que tu cherches, et tu vas te trouver en présence d'Edmond Routy, dont j'ai le passeport. Ah ça ! mais qu'a donc ce bonhomme à se remuer ainsi ? Est-il maniaque ou épileptique ?

En effet, le vieillard s'agitait de plus en plus.

— Pouah ! quelle infection ! dit-il en ouvrant les yeux. Comment, monsieur, c'est vous qui fumez ! ajouta-t-il d'une voix courroucée en apercevant son

compagnon de route le cigare à la bouche.

— Certainement, monsieur. Cela vous gêne ?

— Beaucoup.

— Qu'à cela ne tienne. Je vais ouvrir la glace de la portière. Ah ! vieux malin, pensa le fumeur, tu veux me faire causer.

Sans plus écouter les plaintes du vieillard, il se jeta dans le fond de la voiture. Il ne tarda pas à s'y envelopper du plus beau nuage de fumée qu'il jamais produit un Hollandais dans une tabagie entre son pot de bière et sa chaudière.

Le vieux voyageur devint pourpre de colère.

— Monsieur !... Monsieur !... le fumeur !...

Le fumeur ne remuait pas plus qu'un pacha à trois queues qu'un serviteur noir évente.

— Ne m'entendez-vous pas ? Le tabac m'incommode. Monsieur !... monsieur !... morbleu !... hem ! hem ! Pouah ! hem ! hem !

Le vieillard était pris d'un accès de toux, résultat de sa colère bleue et de la fumée qui lui chatouillait le larynx. Le jeune homme parut enfin sortir de son apathie.

— Là, là, dit-il, calmez-vous, je vais vous tenir la tête. Quelques petites tapes dans le dos, c'est souverain. Voyez-vous, c'est passé.

Mais le bonhomme n'entendait pas raillerie.

— Monsieur ! s'écria-t-il, laissez-moi ! Conducteur, arrêtez ; c'est une indignité !

(A suivre.) ÉDOUARD DIDIER.

comme on voit. Il est vrai que l'ex-sociétaire de la Comédie-Française fait partout où elle passe des recettes telles que son impresario, M. Duquesnel, est assuré quand même de réaliser une brillante affaire.

Une importante commission composée de députés, de sénateurs et de membres de l'Institut, a tenu sa première réunion au ministère de l'intérieur, pour étudier et établir les bases d'une réforme du système actuel de dénombrement de la population.

La formation de cette commission est motivée par le nouveau recensement de la population, qui va avoir lieu prochainement.

Un journal républicain, grand partisan de l'égalité devant la loi, ne peut admettre que le préfet Assiot soit traduit devant la cour d'assises comme un simple Menesclou.

« Il serait étrange, s'écrie-t-il, de voir un préfet en cour d'assises pour avoir exécuté les ordres du gouvernement. »

La loi n'a pas prévu qu'un gouvernement put donner des ordres contraires à la loi, et l'agent qui agit contre la loi tombe dans le droit commun.

Plusieurs vœux ont été présentés au conseil général de la Loire-Inférieure :

- 1° Vœu que les dégrèvements futurs soient opérés tout d'abord sur l'impôt des boissons;
- 2° Vœu que le ministre fasse procéder aux études de canalisation de la Loire, de Nantes à Orléans;
- 3° Vœu que les études et l'exécution du canal maritime soient poussées rapidement;
- 4° Vœu que l'Etat contribue aux rachats des ponts à péage.

Avant de se séparer, le conseil général de la Charente a émis un vœu contre le rachat, même partiel, de l'Orléans par l'Etat. Un autre vœu en faveur de l'abolition de l'octroi a été renvoyé à la session d'avril.

Un vœu, proposé par les républicains, tendant à ce que l'administration présente un projet d'établissement d'une école normale de filles, a été rejeté.

**POITIERS.**

Les journaux de Toulouse annoncent que le sieur Sarlat, commissaire spécial des chemins de fer à Montréjeau, qui s'est distingué il y a eu dimanche huit jours en criant : Vive la République ! sur le passage des pèlerins, et en mettant en état d'arrestation M. de Lacroix, vient de recevoir la récompense de son zèle. Il est nommé à Poitiers.

On annonce que MM. les boulangers de Poitiers doivent diminuer le prix du pain à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Cette décision de la boulangerie locale ne sera qu'un acte de stricte justice, car depuis longtemps déjà le prix du froment

a sensiblement fléchi, non-seulement sur les marchés de Poitiers et du département, mais aussi à toutes les réunions de la boulangerie et de la minoterie du territoire. (Courrier de la Vienne.)

**FONTENAY-LE-COMTE.**

On lit dans le *Liberal de la Vendée* : « Mardi dernier, un déplorable accident est venu attrister la ville de Fontenay. »

« Un jeune garçon d'une douzaine d'années, qui se trouvait en vacances à Fontenay, chez une de ses tantes, s'était rendu au cimetière, en compagnie de deux autres jeunes gens de son âge, pour déposer une couronne sur la tombe de sa mère. »

« Comme il n'était pas assez grand pour atteindre au sommet de la colonne qui surmonte le monument, l'un d'eux se servit d'une échelle qu'il appuya contre le fût. Malheureusement la colonne céda sous le poids et tomba sur le pauvre enfant dont elle broya le bras et contusionna la poitrine et la tête. »

« MM. les docteurs Audé et Mangou ont dû procéder le soir à l'amputation du bras. »

« L'état du petit blessé, bien que très-grave, n'est pas absolument désespéré. »

**Publications de mariage.**

- Joseph-Marius Bouvier de Lamotte, officier de cavalerie, à l'École de Saumur, et Jeanne-Marie-Charlotte Lataix, sans profession, de Chartres.
- Pierre-Hippolyte Amidiou, cavalier de manège, et Marie-Louise Pasquier, cuisinière, tous deux de Saumur.

**Faits divers.**

Le garde champêtre de la commune de Morville, dans les environs d'Orléans, s'est pendu samedi dernier. Il était âgé de 74 ans. On attribue ce suicide au chagrin qu'il a éprouvé d'avoir à donner sa démission, par suite de son âge.

La prison de Gaillon a failli être détruite par un incendie. Grâce aux prompts secours, les dégâts se sont bornés à la perte d'un bâtiment long de 100 mètres, large de 8 et élevé de quatre étages et occupé dans toute sa longueur par des ateliers où le feu trouvait un facile aliment.

Les dégâts sont évalués à 500,000 fr. pour les immeubles appartenant à l'Etat et 300,000 fr. pour les confectionnaires.

Une nouvelle tragédienne vient de surgir. Vendredi soir, M<sup>lle</sup> Lerou a débuté à la Comédie-Française sans tambour ni trompette dans le rôle d'*Athalie*. M<sup>lle</sup> Lerou a obtenu le premier prix de tragédie au Conservatoire en 1879, engagée alors à la Comédie-Française, elle a achevé ses études sous la direction de M. Delaunay, le brillant artiste qui

est en même temps un excellent professeur. Elle n'est ni très-jeune, ni très-belle. Assez grande, maigre, brune, les membres grêles, les extrémités peu aristocratiques, la voix dépourvue de tout charme, M<sup>lle</sup> Lerou n'en a pas moins joué d'une façon remarquable, avec un sentiment énergique et juste, un rôle auquel ses moyens physiques s'adaptent assez bien.

Le *Grand Journal* dit que « la jeune lauréate du Conservatoire a été fort bien accueillie ; elle a été rappelée après le deuxième acte et après le cinquième. M<sup>lle</sup> Lerou avait été engagée le 1<sup>er</sup> septembre de l'année dernière, après avoir obtenu le premier prix au concours de tragédie. De par les exigences du répertoire, un an s'est écoulé entre l'engagement et la première apparition devant la rampe. C'est long... »

**REVUE FINANCIÈRE.**

Paris, le 29 août 1880.

La période des vacances s'achève au milieu d'un marché très-calme mais dont la vigueur ne se dément pas. Les affaires ne tarderont pas à reprendre; elles trouveront comme point d'appui des cours supérieurs pour la plupart à ceux qui étaient justifiés à la fin de juin et au commencement de juillet. Notre 5 0/0, sur lequel on a détaché le 1<sup>er</sup> août un coupon trimestriel de franc 1.25, est à 119.57 1/2. Et ce n'est pas seulement le plus populaire de nos fonds publics qui bénéficie de cette hausse.

Presque toutes les valeurs internationales soutenues par la ferme attitude des places étrangères ont progressé dans le même intervalle de temps. C'est ainsi que nous retrouvons l'Italien à 85.55; le Florin d'Autriche à 77; le Florin Hongrois à 94.30 et le Russe 5 0/0 1877 à 95.20.

Nos valeurs de crédit ont la plus large part dans les achats du comptant. Sans doute, il y a quelques exceptions à faire. Le Crédit Mobilier Français, par exemple, après avoir été poussé à 645, est redescendu, comme nous l'avions prévu, à 637.50. A ce prix des réalisations se produisent encore et elles paraissent tout à fait justifiées.

On constate aussi beaucoup de lourdeur sur la Banque Parisienne dont les cours ont été évidemment surmenés. La situation de cette maison ne semble pas comporter une prime de près de 200 francs sur ces titres. La Rente Foncière Parisienne qui se négocie aux environs de 600 a donné lieu à des épargnes suivies contre des actions de la Société des Immeubles de Paris. Cet arbitrage fait gagner plus de 100 francs par titre.

Enfin nous n'avons pas besoin d'insister sur les motifs qui déterminent les détenteurs de titres du groupe du Mobilier Espagnol à réaliser. On rend hommage à l'importance personnelle de M. Isaac Pereire au milieu des créations diverses qu'il continuait à diriger. La baisse sur ces titres est inévitable. On peut ménager la chute de façon à la rendre moins brusque; un jour ou l'autre, elle deviendra irrésistible et les porteurs regretteront alors de n'avoir pas vendu.

En face de ces valeurs à réaliser se place toute la masse des titres que les capitaux recherchent. Nous devons faire une mention spéciale des obligations de la Banque Hypothécaire qui offrent à l'épargne l'occasion de placements fonciers si bien garantis et si avantageux.

Il convient aussi de s'arrêter un instant aux Bons privilégiés de l'Assurance Financière qui occupent une place chaque jour plus large sur le marché du comptant. Ces titres sont à la fois des polices d'assurances ou des obligations et des parts d'intérêt dans les bénéfices sociaux ou des actions. Comme obligations ils sont remboursables à 2,500 francs et ce remboursement est garanti par un titre de rente français sur l'Etat. 151 Bons viennent d'être appelés par voie de tirage au sort à être amortis par anticipation. Comme actions, ils ont reçu des répartitions s'élevant à 22.50 par bon et

représentant pour la portion écoulée de l'exercice un revenu net de 7 0/0. On conçoit que les cours de cette valeur ne doivent pas tarder à s'élever. On a donc intérêt à acheter le plus tôt possible.

Les titres entourés d'une ancienne notoriété sont parfaitement tenus. La Société Financière est en avance à 522.50. La Banque franco-Egyptienne se traite à 670. La Société générale Française de Crédit est très-demandée aux environs de 720. On parle de la possibilité de distribuer un acompte sur le dividende de l'exercice courant. Sans avoir à cet égard d'informations particulières, nous ne serions pas surpris que l'importance des bénéfices réalisés promît d'adopter cette mesure.

Les actions de la Banque Hypothécaire sont en progrès à 617.50. On demande à 817.50 la Banque d'Escompte sur laquelle il faut voir dans un avenir prochain des cours bien plus élevés. Le Crédit Lyonnais est à 953.75. On fait 1,085 sur la Banque de Paris et 1,360 avec des oscillations devenues assez étroites sur le Crédit Foncier. La hausse de ce titre ne doit pas seulement être attribuée au rôle que l'établissement va remplir dans la création du Foncier Algérien. Elle est surtout le résultat des grands avantages que l'institution retire de la solution des questions relatives à la liquidation du Crédit Agricole.

**CREDIT FONCIER DE FRANCE  
DEUXIEME EMPRUNT COMMUNAL  
de 500 millions  
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0  
Avec Lots**

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par 25.100.000 fr.	
6 obligations remboursées par 5.000 francs, soit.	30.000 »
48 obligations remboursées par 1.000 francs, soit.	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 3<sup>e</sup> tirage a eu lieu le 5 août 1880.  
Le 4<sup>e</sup> tirage aura lieu le 5 octobre 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :  
A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 49 ;  
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

**— Qu'est-ce que le Savon Mucilagineux du Docteur Cazenave ?**

— Une merveille! répondent tous ceux qui en ont fait usage. L'illustre praticien l'avait composé pour combattre les effets pernicieux de la crudité de certaines eaux. Beaucoup de savons nous promettent, sans nous les donner, les sucs bienfaisants de certains végétaux, et ils ont sur la peau une action irritante et dangereuse. Ils la gercent et la durcissent. Tout au contraire, le Savon mucilagineux du Docteur Cazenave a la douceur onctueuse d'une mousse de cold-cream. — Paris, Avenue de l'Opéra, 47.  
Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

**FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.**

**UNE FLEUR SOUS LA NEIGE**

(Suite et fin.)

En tête de ces braves marchait ou plutôt courait un jeune officier, auquel les détours de l'édifice paraissaient bien connus. D'une voix haletante il disait : « Sauvons mon oncle, sauvez la comtesse ! » Soudain il jette un cri d'horreur... il a reconnu ce qui tout à l'heure encore était le comte Zobimirski... Mais, sans s'arrêter à pleurer, car il a besoin de toute son énergie, il ajoute : « Ne perdez pas une minute... peut-être ma bonne tante existe-elle encore... »

Il ne court plus, il vole; ses soldats ont peine à le suivre; enfin le bruit d'une porte qu'on brise attire ses pas vers l'oratoire de la comtesse. Il arrive et trouve deux furieux, les derniers qui fussent dans le château; l'un tenait une femme par les cheveux, tandis que l'autre levait sa hache pour l'en frapper. D'un double coup de pointe, l'officier renverse ces misérables. Puis il reçoit dans ses bras et pose sur un fauteuil la dame évanouie. Dans son trouble, il ne l'a pas regardée: elle rouvre les yeux, aperçoit M. de Fersen et tressaille...

Lui aussi, il reconnaît celle qu'il vient de défendre, et déjà il est à ses pieds, déjà il lui presse les mains en disant :

— C'est elle! c'est elle!... Et j'ai pu la sauver! Mon Dieu, sois béni!

— Ladislav! murmura la jeune femme en s'appuyant avec une indicible émotion contre l'épaule du jeune homme.

— O bonheur! dit-il encore... Je suis arrivé à temps pour vous arracher à ces tigres. Ils n'ont pu faire de vous leur proie... Vous vivez, vous, si belle, si angélique! Maintenant, s'il faut vous quitter de nouveau, mon cœur sera moins brisé, j'aurai la douce consolation de vous avoir été utile. Oh! je vous aime tant!... Pardon, pardon d'avoir parlé de cela... C'est que je ne puis m'empêcher, étant si près de vous, pressant vos adorables mains, respirant ce souffle divin...

— Et moi aussi, je vous aime... balbutia la jeune femme d'une voix presque éteinte.

Mais au même instant, réveillée par une pensée terrible, elle se leva en s'écriant avec une douleur mêlée de remords :

— O ciel! et mon mari?

— Votre mari? dit Ladislav étonné.

— Peut-être l'ont-ils assassiné... Courons à sa recherche.

— Votre mari était donc ici, madame?

— Eh oui, puisque c'était le comte Thadéus!

La foudre n'eût pas plus fortement frappé Ladislav que cette révélation.

Il parcourut rapidement des yeux toute la personne de la jeune femme en disant :

— Vous étiez ma tante!... Quoi! les dix-huit ans et les cinquante-trois tous ensemble... Les beaux cheveux sous une perruque! O mon pauvre oncle, que la jalousie l'avait donné d'imagination!

— Ladislav, Ladislav, vous n'avez pas répondu... Où est M. de Zobimirski?

Le jeune homme comprit qu'il serait très-imprudent d'apprendre la vérité à la comtesse. Il donna donc seulement à entendre que le comte Thadéus était blessé, souffrant, et avait besoin de ne voir personne afin d'éviter toute émotion. Ce ne fut que graduellement qu'on prépara la comtesse à savoir l'affreuse mort de son mari.

L'équité nous commande de dire que Mikéline éprouva beaucoup de chagrin, et que pendant un assez long temps elle parla de se retirer au couvent. Si elle ne prit point cette résolution, ce fut pour sauver à son tour Ladislav qui la menaçait de se brûler la cervelle. En conscience, elle ne pouvait causer la mort de cet excellent jeune homme... D'ailleurs, Ladislav avait quitté le service afin de se consacrer tout entier à Mikéline: il prit soin des intérêts de la jolie veuve, devint son guide, son conseil, son compagnon de tous les moments; mais hâtons d'ajouter que la morale la plus sévère

n'eût rien trouvé à blâmer dans leur fraternelle intimité.

D'après cela, vous conviendrez qu'au bout de deux ans donné à la mémoire de Thadéus, ils eurent bien le droit de se marier. Cette fois, Mikéline n'eût point à se mettre à l'unisson des rides et des cheveux blancs d'un vieillard amoureux et jaloux; elle put rejeter l'affreuse peau d'âne et être désormais belle au grand jour et pour tout le monde.

ALFRED DES ESSARDS.

FIN.

Sur la plage :  
Une dame poussant un petit cri :  
— Ah! j'ai perdu mon petit cochon!  
Guibollard, avec âme :  
— N'oubliez pas que je vous reste!

Fragment d'une lettre d'un père à son fils :  
« Mon cher enfant, je t'envoie six chemises neuves, faites avec six vieilles à moi. Quand elles seront usées, renvoie-nous-les; on en fera six « neuves » pour ton second frère. »

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**  
**PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.**  
 Les demandes doivent être adressées à  
**MM. RAOU et C<sup>o</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris;** il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
 rendues sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :  
**REVALESCIÈRE**  
 Du **BARRY, de Londres.**  
 Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhées, dysenteries, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan; Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.  
 N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
 Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — **BORREL, née Carbounetty, rue du Balai, 11.**  
 Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. **LÉON PSYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).**  
 Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, **COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, épicerier, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers.** — **Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)**

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
**Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.**

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.	
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —	9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTEUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.  
**P. GODET, propriétaire-gérant.**

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 AOUT 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % .....	86 25	»	25	Crédit Foncier colonial .....	405	»	2 50	C. gén. Transatlantique .....	607 50	»	»
3 % amortissable .....	88 25	»	45	Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1380	»	20	Canal de Suez .....	1305	»	15
4 1/2 % .....	118	»	50	Obligations foncières 1877 .....	361	»	»	Société autrichienne .....	615	»	2 50
5 % .....	119 85	»	15	Obligations communales 1879 .....	475	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor .....	514	»	1	Obligat. foncières 1879 3 % .....	471	»	»	Est .....	389	»	»
Obligations du Trésor nouvelles .....	515	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm. ....	730	»	2 50	Midi .....	390	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	334	»	»	Crédit mobilier .....	637 50	»	»	Nord .....	392 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	511	»	1	Crédit Foncier d'Autriche .....	770	»	7 50	Orléans .....	394	»	»
— 1865, 5 % .....	524	»	3	Est .....	770	»	5	Ouest .....	389 50	»	»
— 1869, 3 % .....	403	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1377 50	12 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	393	»	»
— 1871, 4 % .....	398	»	1	Midi .....	1023 50	3 75	»	Paris (Grande-Ceinture) .....	390	»	»
— 1875, 4 % .....	521	»	1	Nord .....	1610	10	»	Paris-Bourbonnais .....	390	»	»
— 1876, 4 % .....	522	»	»	Orléans .....	1250	10	»	Canal de Suez .....	585	»	»
Banque de France .....	3475	»	35	Ouest .....	855	20	»				
Comptoir d'escompte .....	962 50	»	5	Compagnie parisienne du Gaz .....	1367 50	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6 —	45 —	(s'arrête à Angers).
8 —	56 —	omnibus-mixte.
1 —	25 —	soir.
3 —	32 —	express.
7 —	15 —	omnibus.
10 —	37 —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

9 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 —	21 —	omnibus.
9 —	40 —	express.
12 —	40 —	soir.
4 —	44 —	omnibus-mixte.
10 —	28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**ON DEMANDE A LOUER**  
 dans ou tout près d'un bourg de Saumur, une MAISON BOURGEOISE avec jardin, remise et écurie.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**MAISON**  
 Située à Saumur,  
 RUE DE LA TONNELLE,  
 Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.  
 S'adresser à M. COURTET. (533)

Colonie agricole de Saint-Hilaire.  
**ADJUDICATION**  
 DE  
**DIVERSES FOURNITURES**  
 Nécessaires au service.  
 Le samedi 4 septembre 1880, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de diverses fournitures.  
 On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Colonie de Saint-Hilaire.

**A VENDRE**  
**TROIS DEVANTURES DE MAGASIN**  
 Bonnes conditions.  
 S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (540)

**A VENDRE**  
**UN CHIEN DE CHASSE**  
 Bien dressé.  
 S'adresser à M. Joseph SAILLARD, cultivateur, au Coudray-Macouard.


**BLANC ET DENTELLES**  
 M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

**50 FR. DE COUVERTURE**  
 suffisent pour faire des opérations de Bourse.  
**SEULE MAISON**  
 envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

**DÉPÊCHE PARISIENNE**  
 8, Place de la Bourse, 8, PARIS. (283)

**A VENDRE**  
**UN CAMION**  
 N'ayant presque pas servi.  
 S'adresser à M<sup>me</sup> TIRREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

**SOCIÉTÉ NATIONALE ANTI-PHYLLOXÉRIQUE**



Marque de Fabrique et Composition déposées

**J. DUREN & C<sup>o</sup>**  
 Rue Saint-Antoine, 236, à Paris  
**PRODUIT DÉTRUISANT LE PHYLLOXÈRE**  
 Régénérant la Vigne  
 POUSSANT LA FRUCTIFICATION  
 100 kil. par 1000 grappes de Vigne  
 50 fr. les 100 kil. pris au Dépôt  
 PORT A PLUS REDUIT  
 S'adresser au Siège social à Paris  
 ou à M. CARON, agent-général à Saumur. (148)

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).  
 Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des milliers de MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.  
 Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE**  
 du docteur WIATKA  
 est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.  
 Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (450)

Le 27 août, il a été perdu une chienne d'arrêt, robe blanche et jaune, poil ras, répondant au nom de Belle. La ramener à Saumur, à la gare d'Orléans. (543)

**GRAINS & FARINES**  
**HENRY BRISSON, 224, rue du Faubourg-Saint-Denis, PARIS,** est actuellement acheteur des Farines, Grains, Graines et tous produits du sol. On se charge de ventes à la commission. Envoie des fonds aussitôt réception de la marchandise. On accepterait de bons représentants. (532)

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
 Le 43<sup>e</sup> volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au **JOURNAL DU DIMANCHE**, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.  
 Un N<sup>o</sup> par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4<sup>e</sup> et un morceau de musique.  
 PARIS : 10 centimes le numéro.  
 DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.  
 ABONNEMENTS :  
 PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr.  
 DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr.  
 POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.  
 Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.  
 ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.  
 NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**  
 Paraissant tous les samedis  
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES  
 5 fr. par an.  
 Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
 Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE**  
 Propriété de la  
**BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS**  
 Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné à un Journal Conservateur.  
 Adresser les demandes à M. le Directeur, 477, Boulevard St-Germain, Paris.

**LA PROVINCIALE**  
 Compagnie anonyme d'Assurances contre l'incendie, le Chômage en résultant et contre les ACCIDENTS CORPORELS et MATÉRIELS  
 Et contre les ACCIDENTS CORPORELS et MATÉRIELS  
 Capital social : DIX MILLIONS de Francs  
 Siège de la Société : Paris, 13, rue Orange-Rouelle  
 Outre les assurances collectives, individuelles et responsabilité civile, contre les accidents de toute nature, la Provinciale a innové en France diverses combinaisons contre les accidents arrivant aux voyageurs. Elle assure ceux-ci au moyen d'une police-chèque valable pendant un temps déterminé; elle vend également des tickets d'assurance pour 1, 2, 3 et 4 jours, dont le prix varie, suivant la somme assurée, de 10 c. à 1 fr. 45.  
 S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris, ou à ses agents en province.

**MALADIES CONTAGIEUSES**  
 Prévention, Guérison rapide & assurée  
 par CAPSULES-INJECTIONS  
 Système nouv. brev. s. g. d. g. p<sup>e</sup> ne soigner soi-même, sans seringue ni injecteur.  
 Dem. le Carnet-Guide spécial, 130 pages avec 8 figures, par le D<sup>r</sup> GOUILLON, de la Faculté de Paris, 14, r. de Rivoli. Envoi franco sous bande, contre 30 cent. (en timbres-poste), 60 cent. sous pli cacheté.

**Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1875, etc.**  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
 DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
 Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.  
 Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
**PRIX MODÉRÉS.**

**Troisième Edition.**  
**LETTRES**  
 SUB  
**LE BEAU EN LITTÉRATURE**  
 Par M. l'abbé MERIT,  
 Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.  
 En vente chez M. DÉZÉ.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur sousigné.